



PROTOCOLE DE REOUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE DE LA MADELEINE

Le protocole présenté dans cette note se base, principalement, sur le guide des recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives édité par le Ministère des Sports du 11 mai 2020 et mis à jour le 2 septembre 2020, et plus spécifiquement sur le chapitre dédié aux piscines et centres aquatiques. Il a bien-sûr été adapté aux spécificités de notre Piscine Municipale et mis en œuvre de manière collective par la Direction des Sports avec l'ensemble du personnel municipal de la piscine.

Ce protocole viendra en complément :

- du règlement intérieur déjà en place
- du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)
- des protocoles de nettoyage et d'entretien existants

I) Protocole de réouverture spécial COVID19

A) Mesures générales

L'hygiène, le nettoyage et la désinfection sont renforcés, en particulier dans les vestiaires, douches, sanitaires et sur les plages.

Le maximum de précautions est pris pour éviter les contacts manuels avec les matériels sportifs et faciliter les opérations de désinfection.

Une désinfection régulière (conforme à la norme NF EN 14 476) en dehors (ou pendant) la présence du public est effectuée tout au long de la journée sur les poignées de portes, lisses des mains courantes ou d'escalier, tablettes, clavier d'alarme, interrupteurs, ...).

Une signalétique appropriée est apposée pour rappeler que les gestes barrières sont généralisés maintenant, et que ces mesures se doivent d'être respectées et ne sont pas de la responsabilité de l'exploitant.

L'affichage du protocole de nettoyage/désinfection est posté par zones (accueil, vestiaires/cabines/douches, sanitaires, bassins, autres espaces).

La distanciation spatiale est marquée au sol là où cela est possible (hall d'accueil, bancs au bord des bassins).

Le personnel a à sa disposition, en permanence, les matériels et équipements de protection requis pour préserver sa santé au travail (masques, visières, gants de protection, accès aisé à du gel hydroalcoolique ou du savon). Ces équipements doivent, obligatoirement, être utilisés dans l'établissement.

Si un agent présente des signes d'infection, ou qu'un membre de sa famille est infecté, il doit respecter les recommandations de la doctrine sanitaire, en prévenant sa hiérarchie sans délai. Si ces symptômes se déclarent sur le lieu de travail, l'agent doit en informer préalablement sa hiérarchie qui prendra les dispositions adéquates. En cas de température, un thermomètre frontal sans contact est disponible. L'agent est alors isolé à l'infirmerie en attendant une prise en charge.

L'ensemble des personnels de l'établissement est aussi responsable de l'application du protocole : le respect de la FMI, des règles d'hygiène et de distanciation.

Les usagers se doivent de respecter ces usages dans tous les espaces, dans les espaces plus réduits ils feront preuve de patience en respectant les protocoles d'entrées/sorties définies par l'exploitant. L'utilisation des toilettes est organisée, le lavage des mains étant nécessaire avant et après leur utilisation.

Pour les usagers, le port du masque est obligatoire jusqu'aux casiers.

B) Mesures spécifiques à la Piscine Municipale de La Madeleine

Avant toute réouverture, il faudra s'assurer d'appliquer les éléments précités.

1) Organisation générale

La typologie de la piscine :

- Hall : 98 m²
- 23 cabines individuelles,
- 2 cabines PMR (personne à mobilité réduite)
- 4 vestiaires collectifs de 20 m² chacun
- Couloir pieds nus : 38 m de long sur 2 m de large
- Espace beauté : 26 m de long sur 3 m de large
- 19 douches + 2 douches pour les PMR)
- 197 casiers
- 1 espace change pour bébé
- 2 espaces sanitaires hommes, femmes
- Grand bassin : 25 m/15 m (6 couloirs, 2.5m de large chacun)
- Petit bassin : 12.5m/10m
- Gradins
- Sanitaires mixtes à l'étage

Horaires d'ouverture :

Les horaires d'ouverture sont fractionnés dans la journée pour permettre des phases de désinfection sans présence de public. Les créneaux, ouverts au public, sont d'une durée de 1h30 les jours de semaine y compris le week-end (déshabillage, habillage douche, pratique sportive comprises).

Une désinfection en profondeur est réalisée sur la pause méridienne et le soir.

Accès à la pratique :

Il est obligatoire de réserver son créneau d'utilisation pour tout accès à la piscine : sur place à l'accueil ou par téléphone dans des créneaux réservés à cet effet.

Les usagers ont le choix d'aller dans le grand bassin ou dans le petit bassin lors de l'inscription sous réserve de places restantes.

Aucun changement de bassin n'est possible.

Les usagers qui utilisent le petit bassin sont munis d'un bracelet de couleur.

Le petit bain est réservé aux familles sur des créneaux spécifiques. (Samedi matin)

La grille de tarifs actuelle est maintenue.

Le paiement sans contact est privilégié.

La réservation pour le grand bain et le petit bassin s'effectue de manière individuelle et collective pour les familles (maximum de 5 personnes).

L'accès au distributeur d'équipement est autorisé.

L'accès à la fontaine d'eau est interdit.

Capacité d'accueil :

Il convient de modifier la Fréquence Maximale Instantanée baigneurs habituelle (250 personnes) en fonction des recommandations COVID-19 (1 personne/4 m²) et des capacités d'accueil dans la zone vestiaires/cabines.

La fréquentation maximale instantanée pour le grand bain est de **54 baigneurs**.

La fréquentation maximale instantanée pour le petit bain est de **18 baigneurs**.

Règles de Fonctionnement Général :

L'accès aux gradins est interdit.

Le local poussette n'est pas accessible.

Les créneaux, habituellement mis à disposition des associations, peuvent continuer à l'être avec obligation de respect du protocole sanitaire.

Aucun matériel sportif ne peut être prêté au bord du bassin.

Seuls les brassards, les palmes, le bonnet et les lunettes de natation sont autorisés.

Evacuation des bassins 20 minutes avant la fin de la séance.

La sortie de l'établissement après la baignade est immédiate.

La régulation des flux dans les vestiaires est définie par code couleur dès l'entrée de la piscine.

Organisation des Espaces :

Plusieurs zones sont à prendre en compte de manière spécifique concernant le nettoyage, les mesures barrières, la régulation des flux et le fonctionnement :

- La zone accueil,
- La zone vestiaires/cabines/douches,
- La zone bassins,
- Les autres espaces (locaux administratifs, local de restauration, vestiaires personnel, local de réunion, infirmerie).

2) L'accueil :

Nettoyage :

La zone d'accueil est nettoyée de manière approfondie avant toute activité chaque jour, par le personnel municipal, sauf le lundi, jour de fermeture. Les zones les plus sensibles (boutons de porte, poignées, parois, tripodes, sanitaires etc.) sont désinfectées après chaque créneau d'utilisation par le personnel municipal.

Mesures Barrières/Régulation des Flux /Fonctionnement :

Un distributeur de gel hydroalcoolique sans contact est mis à disposition à l'entrée de la Piscine Municipale avec obligation d'utilisation pour tous les usagers (exception faite des enfants de moins de 10 ans selon la volonté de l'accompagnant).

Les familles, les usagers peuvent rentrer dans la piscine en respectant les 4 zones matérialisées au sol.

Les autres usagers patientent en dehors de la piscine dans un couloir de barrières d'une longueur de 20 m.

Un marquage au sol à l'intérieur est matérialisé pour faire respecter la distanciation sociale.

En caisse, la distanciation sociale est marquée au sol. Une seule personne est autorisée à la caisse. Une paroi de protection transparente protège l'agent de caisse.

Au niveau du sas d'entrée et jusqu'à la zone vestiaire, un circuit est organisé d'une part pour que les personnes arrivantes ne croisent pas les personnes sortantes et d'autre part pour que les personnes ayant déjà leur ticket d'entrée soit différenciées de celles venant effectuer une réservation de créneau.

Un couloir « aller » vers la baignade (divisé en 2 parties : une pour les réservations et paiement, une autre pour les usagers ayant déjà validé leur créneau et possédant leur titre d'entrée) est matérialisé par des barrières, une signalétique et un marquage au sol. L'utilisateur ne venant que pour effectuer une réservation emprunte directement la sortie après paiement.

Un couloir « retour », de la sortie des cabines vers la sortie est également matérialisé par des barrières, une signalétique et un marquage au sol.

Les portes automatiques évitent les contacts sur leurs surfaces.

Les personnes passent par les tripodes sans toucher la barre et sortent par l'accès PMR.

L'entrée et la sortie se font par l'entrée principale, matérialisées par un couloir (entrée/sortie)

Un agent d'accueil est présent pour gérer les flux et faire respecter les règles de distanciation si besoin. Il est également en charge du nettoyage de la zone avant chaque créneau d'utilisation et après la sortie du dernier créneau journalier.

Aucun banc ou assise n'est disponible dans le hall d'accueil.

L'accès aux sanitaires à l'étage est interdit.

L'accès au distributeur de matériel est autorisé.

L'accès à la fontaine d'eau est interdit.

Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée comme à la sortie des sanitaires côté public.

Pour limiter les rassemblements et optimiser le flux, l'arrivée des usagers pour un même créneau d'utilisation s'effectue en groupe de 15 personnes maximum. Les personnes occupant le petit bassin sont dotées d'un bracelet de couleur.

3) Vestiaires/Douches/Cabines

Nettoyage :

La zone des vestiaires, douches et cabines est nettoyée de manière approfondie avant toute activité chaque jour par le personnel municipal, sauf le lundi jour de fermeture. Les zones les plus sensibles (boutons de porte, de douche, cabines, poignées, parois, bancs, sanitaires) sont désinfectées après chaque passage aux créneaux d'utilisation par le personnel municipal.

Zone pieds chaussés / pieds nus

L'espace beauté n'est pas accessible et défini comme zone pieds chaussés.

L'espace vestiaires/cabines/douches sera définie comme zone pieds nus.

Mesures Barrières/Régulation des Flux /Fonctionnement :

Les vestiaires collectifs sont accessibles avec une jauge maximale de 5 personnes soit une personne pour 4 m². Le port du masque est obligatoire.

Les familles ont accès aux cabines PMR.

Les cabines sont accessibles de manière individuelle. Une fois déshabillé l'utilisateur dépose ses affaires personnelles dans un casier qu'il ferme à clé.

Les personnes sont obligées de déposer leurs affaires personnelles y compris les chaussures dans un sac fermé dans des casiers.

Les personnes ont la possibilité de mettre leur serviette au bord du bassin. Des zones sont définies par un marquage sur les bancs.

Après chaque utilisation, les portes des cabines individuelles et des vestiaires restent ouvertes et sont nettoyées après chaque passage.

La douche savonneuse est obligatoire avant l'arrivée au bassin, et s'effectue dans les douches mixtes mais n'est pas possible avant le rhabillage dans les vestiaires afin d'assurer la désinfection entre chaque créneau.

Les douches sont approvisionnées en savon avec des distributeurs automatiques.

Les porte-manteaux sont espacés d'un mètre au bord du bassin et dans les douches.

Une poubelle à pédale pour le dépôt des masques non lavables est à disposition avant la zone de douche.

L'utilisation des sèche-cheveux est interdite (risque important de propagation du virus).

4) Bassins

Nettoyage :

La zone des bassins et plages est nettoyée de manière approfondie avant toute activité, chaque jour, par la société ONET. Les zones les plus sensibles (bancs, matériel sportif) sont désinfectées après chaque créneau d'utilisation par le personnel municipal. Cette zone est ventilée de la meilleure manière possible par l'ouverture des ouvrants et/ou portes de secours (régulation par le personnel municipal).

Mesures Barrières/Régulation des Flux /Fonctionnement :

Dans les bassins et sur les plages, la distance sociale doit être respectée. Les baigneurs hors de l'eau se doivent de respecter les gestes barrières (éternuer, tousser dans ses mains et réaliser un lavage des mains à l'eau et au savon immédiatement après) pour éviter une transmission interindividuelle en dehors des bassins.

Les regroupements et/ou les discussions de plus de deux personnes sur les plages autour des bassins sont proscrits, le respect des distances de sécurité doit être appliqué.

En cas d'impossibilité de faire appliquer ou respecter ces règles, le bassin sera fermé.

Il peut être recommandé aux usagers dans le cadre d'une pratique sportive, de laisser leurs serviettes dans leur casier. Seuls les enfants peuvent amener leur serviette et la laisser dans une zone définie par le Maître-Nageur Sauveteur sur un banc à proximité. Elle devra rester à la même place le temps de la pratique et ne servira que pour la sortie avant de rentrer aux douches.

Sur les bancs, la distanciation sociale doit être respectée et matérialisée par des croix interdisant l'usage à chaque mètre.

Pour des raisons sanitaires, aucun gros matériel extérieur (flotteurs en mousse, bouées, frites etc.) ne peut être accepté. Seul le matériel individuel de nage et à utilisation personnelle comme les palmes et les brassards sont acceptés.

En cas d'utilisation d'autre matériel par les maîtres-nageurs comme les pulls boy, les planches, les anneaux lestés, les frites..., il sera désinfecté après utilisation.

Le grand bain

Pour réguler les flux, éviter les contacts et permettre une meilleure distanciation sociale, un nombre limité de personnes est défini par couloir. Un sens de nage est obligatoire avec respect des distances. Un marquage sur les lignes d'eau est effectué avec des anneaux de couleurs différentes ainsi que des plots de couleur au bord du bassin tous les 4 m. La capacité maximale de chaque ligne d'eau est de 9 personnes.

L'accès aux plots de départ est interdit pendant la séance publique.

Les nages à privilégier sont la brasse et le crawl.

Le petit bain

Le petit bain peut accueillir 18 personnes par créneaux.
Le toboggan est interdit au public

Intervention sauvetage/secourisme protocole à suivre

- Dans l'eau, l'intervention du sauveteur est privilégiée pour les cas de suspicion de noyade avérée, pour les autres les moyens techniques comme les perches, les bouées tube de sauvetage permettant de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime seront privilégiés.
- Dans tous les cas, la vigilance porte sur la sortie de la victime de l'eau. Dans ce cadre s'il y a une intervention d'une tierce personne, elle pourra être équipée des EPI adaptés (masques chirurgicaux, une paire de gants et des lunettes de protection) pour faire l'examen des fonctions vitales. Il est conseillé au sauveteur primo-intervenant de se protéger dès sa sortie de l'eau.

Lors des procédures de réanimation ou de soins, les règles du POSS s'appliquent.

Recommandations dans toutes les situations :

- S'équiper des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés ;
- Respecter le principe d'engagement minimal de personnel ;
- Mettre en œuvre les règles de distanciation physique concernant l'entourage de la victime ;
- Demander à la victime de mettre un masque ou lui en mettre un.

5) Autres Espaces

Les autres espaces de l'équipement : locaux administratifs, local de restauration, vestiaires personnel, infirmerie, ne sont accessibles qu'au personnel municipal. Leur entretien s'effectue de manière habituelle. L'accès aux sanitaires à l'étage et les gradins est interdit.

6) Spécifications de l'Agence Régionale de Santé

Le traitement de l'air :

Le volume d'apport d'air neuf est renouvelé pour garantir le confort du baigneur et maintenir un taux d'hygrométrie acceptable pour la vie du bâtiment.

Traitement de l'eau :

Un maintien du taux de chlore actif de 0,8 à 1,4 mg/L est appliqué dans les bassins à définir suivant proposition de l'ARS.

Les pédiluves sont maintenus au taux de chloration recommandé par l'ARS habituel de 3 à 4 mg/l.

7) Modalités pratiques

- Horaires d'ouverture publique :

- Lundi fermé
- Mardi : de 17h45 à 19h40
- Mercredi : de 9h15 à 10h25, de 14h à 15h10, 15h45 à 16h55 et de 17h30 à 19h10
- Jeudi : de 12h15 à 13h25 et de 16h30 à 19h10
- Vendredi : de 12h15 à 13h25 et de 17h45 à 19h10
- Samedi : de 9h à 10h10, de 10h45 à 11h55, de 14h à 15h05 et de 15h35 à 16h40
- Dimanche : de 9h à 10h10 et de 10h45 à 11h55

Attention : le petit bassin n'est pas accessible durant les séances d'aquagym.

- > Pendant les vacances scolaires :
 - Du mardi au vendredi : de 9h à 10h10, de 10h45 à 11h55, de 14h à 15h10, de 15h45 à 16h55 et de 17h30 à 18h40
 - Samedi : de 9h à 10h10, de 10h45 à 11h55, de 14h à 15h05 et de 15h35 à 16h40
 - Dimanche : de 9h à 10h10 et de 10h45 à 11h55 (fermeture juillet-août).

Programmation de tranches horaires du mardi au Dimanche

Désinfection durant 15 minutes (sanitaires/douches) entre les créneaux (répondre à la norme EN 14 476) mise en place de l'évacuation des usagers.

Mardi	8h00-9h00	Secondaire			
	Désinfection				
	9h00-10h00	Secondaire			
	Désinfection				
	10h00-11h00	Secondaire			
	Désinfection				
	11h00-11h45	Secondaire			
	11h45 - 14h00				
	14h00-14h40	Primaire Madeleinoise (2 classes)			
	Désinfection				
	15h15-15h55	Primaire Madeleinoise (2 classes)			
	Désinfection				
	16h30-17h15	Secondaire			
	Désinfection				
17h45-20h30	leçons de natation de 18h00 à 18h45	Public (évacuation du PB à 19h15et GB à 19h40)			
	leçons de natation de 18h45 à 19h30				
	Aqua Fitness de 19h30 à 20h15				

Mercredi	8h00-8h45	Secondaire				
	Désinfection					
	9h15-10h45	ALSH + de 6 ans de 9h45 à 10h30	Public (évacuation des bassins à 10h25)			
		Leçons de natation de 9h30 à 10h15				
	Désinfection					
	11h-11h45	Secondaire				
	11h45 - 14h00					
	14h00-15h30	Leçons de natation de 14h15 à 15h00	Public (évacuation des bassins à 15h10)			
	Désinfection					
	15h45-17h15	Leçons de natation de 16h00 à 16h45	Public (évacuation des bassins à 16h55)			
	Désinfection					
	17h30-19h30	leçons de natation de 17h45 à 18h30	Public (évacuation du PB à 18h15 et GB à 19h10)			
		Aqua Fitness de 18h30 à 19h15				

Jeudi	8h00-8h45	Secondaire			
	Désinfection				
	9h10-9h50	Primaire Madeleinoise (2 classes)			
	Désinfection				
	10h00-10h45	Primaire Madeleinoise (2 classes)			
	Désinfection				
	11h-11h45	Secondaire			
	Désinfection				
	12h15-13h45	Aqua Tonic de 12h30 à 13h15	Public (évacuation des bassins à 13h25)		
	Désinfection				
	14h00-14h40	Primaire Madeleinoise (2 classes)			
	Désinfection				
	15h15-15h55	Primaire Madeleinoise (2 classes)			
	Désinfection				
16h30-19h30	Aqua Douce de 17h00 à 17h45 Aqua Fitness de 18h15 à 19h00	Public (évacuation des bassins à 19h10)			

Vendredi	8h00-8h45	Secondaire			
	Désinfection				
	9h10-9h50	Primaire Madeleinoise (2 classes)			
	Désinfection				
	10h00-10h45	Primaire Madeleinoise (2 classes)			
	Désinfection				
	11h-11h45	Secondaire			
	Désinfection				
	12h15-13h45	Aqua Tonic de 12h30 à 13h15	Public (évacuation des bassins à 13h25)		
	Désinfection				
	14h00-14h40	Primaire Madeleinoise (2 classes)			
	Désinfection				
	15h15-15h55	Primaire Madeleinoise (2 classes)			
	Désinfection				
16h30-17h15	Secondaire				
Désinfection					
17h45-19h30	Aqua Fitness de 18h15 à 19h00	Public (évacuation des bassins à 19h10)			

Samedi	9h00-10h30	Grand bassin tout Public / petit bassin public famille (évacuation des bassins à 10h10)				
	Désinfection					
	10h45-12h15	Grand bassin tout Public / petit bassin public famille Public (évacuation des bassins à 11h55)				
	11h45 - 14h00					
	14h00-16h00	Public (évacuation des bassins à 15h40)				
	Désinfection					
Dimanche	9h00-10h30	Public (évacuation des bassins à 10h10)				
	Désinfection					
	10h45-12h15	Public (évacuation des bassins à 11h55)				
	Désinfection					

-Tarifs : Pas de changements tarifaires.

- Créneaux de réservation sur place ou par téléphone :

- **Mardi au vendredi :** 8h30/11h30, 14h30/17h30 (pas de réservation téléphonique après 17h30 et le Week-end)

- Personnel Municipal présent :

→De 8h30/11h30 et de 14h30/17h30

- 1 régisseur en caisse
- 1 agent à la réservation téléphonique
- 1 agent au tripode
- 2 agents à la désinfection

→En soirée et Week-end :

- 1 régisseur en caisse
- 1 agent au tripode
- 2 agents à la désinfection
- Maitres-Nageurs Sauveteurs : 2 agents minimum en surveillance

- Besoins supplémentaires Covid :

- 2 agents entretien temps plein

- Conditions de travail :

- Equipements de protection
- Pausés régulières

II) Protocole sanitaire spéciale covid 19 pour les associations sportives (natation, water-polo, natation synchronisé)

Textes de référence:

- Protocole sanitaire de la Fédération Française de la natation
- Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives

Dans ce contexte épidémique, il revient aux collectivités et aux exploitants de définir les modalités d'ouverture de leur établissement en veillant à ce que les mesures sanitaires soient respectées selon les recommandations gouvernementales en vigueur. Le guide recommande que l'accueil des pratiquants soit respecté selon les directives du propriétaire et de l'exploitant de l'équipement sportif.

➤ L'accueil

Les parents accompagnant leur enfant à la pratique de la natation, du water-polo ou de la natation synchronisée ne sont pas admis dans l'établissement pendant l'entraînement ou les compétitions.

L'accès aux gradins est interdit.

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes fréquentant la piscine.

➤ Les capacités d'accueil

Afin de pouvoir appliquer strictement les règles sanitaires, un aménagement d'horaires est nécessaire pour limiter le brassage entre les personnes.

Il est demandé aux parents et aux accompagnateurs de respecter très scrupuleusement le protocole sanitaire mis en place à la piscine.

➤ Au bord des bassins

Le port du masque est obligatoire pour les entraîneurs, les officiels et les nageurs au bord des bassins.

Le Port du masque obligatoire pour les nageurs lorsqu'ils sont hors de l'eau. Lors de la course, le masque est obligatoire jusqu'à la chambre d'appel et remis en fin de course

Rappel : 9 Nageurs par couloir au grand bassin et 18 baigneurs au petit bassin.

Il est possible d'accueillir 72 nageurs au total.

➤ Utilisation des vestiaires

Après chaque passage, les cabines individuelles et les vestiaires collectifs seront nettoyés et désinfectés.

La jauge maximale est de 5 personnes dans les vestiaires collectifs.

➤ Utilisations des douches et des sanitaires

Une douche savonneuse est obligatoire avant l'entrée dans l'eau. Du gel douche sera à prévoir.

Le lavage des mains est obligatoire avant et après utilisation des sanitaires.

Une désinfection doit être faite régulièrement.